

Paris, le 2 décembre 2022

Transposer et exclure, le choix de la France pour le numérique

À quelques jours du débat parlementaire pour la transposition de la directive européenne (2019/882) relative aux exigences d'accessibilité applicables aux produits et services, l'association Valentin Haüy et la CFPSAA dénoncent le manque de volonté manifeste du gouvernement d'inclure les personnes déficientes visuelles dans la société française.

Alors que notre pays s'apprête à transposer en droit français l'acte législatif européen sur l'accessibilité, l'échec de la loi de 2005 fixant l'obligation d'accessibilité numérique est alarmant. Il l'est d'autant plus, qu'au lieu de renforcer ses ambitions, le gouvernement les révisé à la baisse depuis plusieurs mois.

Preuve en est, dans le secteur privé une autorité de contrôle est prévue mais elle aura juste un pouvoir relatif au non-respect des obligations déclaratives. Pour le secteur public, pas d'autorité de contrôle et pas de sanction pour inaccessibilité. Autant dire que rien ne va changer pour les personnes déficientes visuelles et que la fracture numérique qu'ils vivent au quotidien va perdurer ; ce texte faisant d'eux les derniers exclus de la société française.

L'association Valentin Haüy et la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) avaient pourtant alerté et formulé 12 propositions concrètes pour mettre en œuvre un plan d'action d'envergure. Ces propositions sont restées lettre morte.

La France fait le choix délibéré de ne pas traiter les personnes déficientes visuelles sur un pied d'égalité. Tout le contraire de la devise de la République. La CFPSAA et l'association Valentin Haüy en prennent acte.

Faudrait-il que les membres du gouvernement deviennent à leur tour des personnes déficientes visuelles pour comprendre la détresse d'1,7 million de leurs compatriotes ? Si d'aventure le cas devait se produire, qu'ils soient rassurés, l'association Valentin Haüy mettra à leur disposition l'ensemble de ses services afin qu'ils puissent vivre au quotidien en toute autonomie et la CFPSAA mettra tout en œuvre pour faire reconnaître leurs droits puisqu'ils ne pourront pas compter sur la considération de l'État.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- 12 millions de personnes en situation de handicap sont victimes au quotidien de la fracture numérique,
- seulement 3% des sites internet sont accessibles aux personnes déficientes visuelles,
- 50% des personnes déficientes visuelles sont sans emploi.

Alors qu'on sait que le numérique fait passer les personnes aveugles du Moyen-Âge au XXI^e siècle, que l'accessibilité numérique est l'une des dimensions les plus importante de l'inclusion, il est encore temps pour le gouvernement de ne pas faire une transposition au rabais !

À propos de l'association Valentin Haüy

Créée en 1889, reconnue d'utilité publique en 1891, forte de ses 125 implantations locales et de l'action de plus de 3 000 bénévoles, l'association Valentin Haüy agit pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles et leur pleine intégration dans la vie sociale et professionnelle.

Contact presse : Olivier LOOCK o.loock@avh.asso.fr 06 19 43 59 72

À propos de la CFPSAA

Créée en 1948, la CFPSAA (Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes) rassemble un grand nombre d'associations et leurs adhérents pour la défense de leurs intérêts. Elle est leur représentant officiel auprès des pouvoirs publics.

Contact presse : Chantal LE SOLLIEC - contact@cfpsaa.fr - Tél : 01 45 30 96 12